



Rue des liégeois, 7 - 1348 LLN

(Tél. 010/41 47 93)

<http://centrepms.be/ottignies/>

Projet De Centre 01/09/2016 – 31/08/2020

Pourquoi un projet de centre ?

Selon le décret-missions des centres PMS, le projet de centre présente « *l'ensemble des actions concrètes que le Centre entend mettre en œuvre pour réaliser le programme de base commun aux centres psycho-médico-sociaux, et ce, en articulation avec le programme spécifique élaboré par le P.O.*

Nos valeurs et notre philosophie de travail

Le CPMS d'Ottignies-LLN adhère :

- aux valeurs énoncées dans la charte des CPMS libres (avril 2007)
- aux valeurs relatives à la mission de l'école chrétienne
- à la note, élaborée par le GRESEC (Groupe Relais pour l'Enseignement Secondaire), intitulée « Donner du sens aux processus d'orientation »

L'école est notre partenaire privilégié avec lequel il nous importe de mener une réflexion commune à propos de ses élèves. Les centres PMS restent néanmoins indépendants des écoles et définissent leur propre méthodologie.

Les CPMS offrent aux élèves, à leur famille et aux équipes éducatives, un accompagnement dans la recherche de réponses aux questions rencontrées (difficultés scolaires, relationnelles, familiales, etc.)

Notre travail se fonde sur une approche tridisciplinaire (psycho-médico-sociale), d'où l'importance accordée au travail et à la réflexion en équipe.

Nous appréhendons les questions dans leur globalité (aspects relationnel, psychologique, social, santé, pédagogique, etc.), en tenant compte des différents contextes de vie (école, famille, activités extrascolaires, etc.), et en cherchant à identifier non seulement les difficultés mais aussi les ressources.

C'est dans une réflexion commune que nous pouvons faire émerger des pistes concrètes. Il nous semble donc important de décider ensemble du suivi à mettre en place pour la situation (qui fait quoi, où, quand, comment). Une collaboration étroite, faite d'écoute, d'échanges, de retours d'information (dans les limites du secret professionnel), de respect et de dialogue entre les différents partenaires, permet d'assurer les missions de manière optimale.

Les centres PMS ont une vision humaniste et positive du jeune, une foi en ses ressources.

Les interventions du CPMS sont non contraignantes et non contrôlantes. Les familles gardent donc la liberté de consulter le centre PMS et de suivre son avis, ou non.

L'équipe est en réflexion permanente quant au bien-fondé de ses pratiques, qu'elle ajuste chaque fois que cela s'avère nécessaire. Elle est attentive aux feedbacks que lui renvoient ses partenaires (écoles, enseignants, parents, jeunes, etc.) et les instances de contrôle (inspections, ministère).

Informations pratiques :

Centre PMS libre d'Ottignies-LLN, rue des Liégeois n°7 – 1348 LLN Tél. : 010/41 47 93
Direction : ottignies@centrepms.be
Equipe : equipepmsottignies@hotmail.com
Site internet :
Site commun aux huit centres de l'ASBL : http://centrepms.be/
Site spécifique à notre centre, accessible soit via le site de l'ASBL : http://centrepms.be/ottignies

Equipe

7,5 fonctions (M/F) équivalents temps plein, dont

- 1 directeur, avec mission de conseiller psychopédagogique à mi-temps environ
- deux conseillers psychopédagogiques (CPP) et un assistant en psychologie (APP), représentant la discipline psychologique
- deux assistants paramédicaux (infirmiers/APM), représentant la discipline médicale
- un assistant social (AS), représentant la discipline sociale.
- un mi-temps octroyé dans le cadre des intégrations (loi de 1960 relative aux Centres PMS - article 2 § 1er bis). Pour l'année 2016-2017, il s'agit d'un assistant social

Plusieurs membres du personnel travaillent à temps partiel ; en 2015/2016, quatre d'entre eux sont concernés, ce qui porte le nombre d'agents effectifs à 11.

Ressort

13 établissements scolaires (répartis sur 15 sites différents) pour un total officiel pondéré de 5077 élèves (chiffres au 15 janvier 2015), dont 61% dans l'enseignement fondamental et 39% dans l'enseignement secondaire.

7 % (chiffre non pondéré) des élèves fréquentent l'enseignement spécialisé de type 2 (retard mental modéré à sévère associé à des traits autistiques), 3 (troubles du comportement), 4 (déficiences physiques) et 5 (élèves hospitalisés)

Etablissement scolaire	Adresse
Sainte Marie (F.O.)	Rue des Combattants, 62 – 1470 Bousval
Saint Jean - Genappe (F.O.)	Rue de Bruxelles, 91, 1470 – Genappe
Saint Jean-Loupigne (F.O.)	Chemin de la Waronche, 8, 1471 – Genappe
Notre Dame de Cortil (F.O.)	Rue O. Lotin, 9 – 1450 Cortil
ELS Gentinnes (F.O.)	Rue des maïeurs, 4 - 1450 Gentinnes
Chardons (F.Sp.)	Rue des Acacias, 4 – 1450 Chastre
Saint-Pie X (F.O.)	Avenue Saint Pie X, 5 – 1340 Ottignies
Collège du Biéreau (F.O.)	Rue du Collège, 3 - 1348 LLN
Lycée Martin V Bruyères (S.O.)	Avenue des Arts, 20 – 1348 LLN
Lycée Martin V Biéreau (SO)	Rue du Collège, 2 – 1348 LLN
Martin V Fond. (F.O.)	Allée du Recteur, 1 – 1348 LLN
Notre-Dame Cérour (F.O.)	Avenue des Iris 14 - 1341 Cérour-Mousty
Jean Bosco (S.Sp.)	Venelle des Sorbiers, 1- 1450 Chastre
Les Fantastiques (S.Sp.)	Rue de l'Hocaille, 16 - 1348 LLN
Escalpade Fond. (F.Sp.)	Chemin de la Ferme des Bruyères, 26 – 1348 LLN
Escalpade Second. (S.Sp.)	Place Albert 1er, 1 - 1300 Limal

F = "Fondamental"

S = "Secondaire"

Sp. = "Spécialisé"

Missions des centres PMS

Les trois missions confiées par le législateur aux centres PMS sont les suivantes :

1. *Promouvoir les conditions psychologiques, psychopédagogiques, médicales et sociales^(*) qui offrent à l'élève ^(**) les meilleures chances de développer harmonieusement sa personnalité et de le préparer à assumer son rôle de citoyen autonome et responsable et à prendre une place active dans la vie sociale, culturelle et économique*
2. *Contribuer au processus éducatif de l'élève, tout au long de son parcours scolaire ^(*), en favorisant la mise en œuvre des moyens qui permettront de l'amener à progresser toujours plus ^(**) et ce, dans la perspective d'assurer à tous des chances égales d'accès à l'émancipation sociale, citoyenne et personnelle. A cette fin les centres mobiliseront, entre autres, les ressources disponibles de l'environnement familial, social et scolaire de l'élève*
3. *Dans une optique d'orientation tout au long de la vie, soutenir l'élève dans la construction positive de son projet ^(*) de vie personnel, scolaire, professionnel et de son insertion socioprofessionnelle.*

Objectifs et moyens

Au-delà des trois missions rappelées ci-dessus, la circulaire relative au programme de base énumère également, au travers de **huit axes**, les actions à mettre en œuvre pour les mener à bien ainsi que leur raison d'être.

- **L'offre de service aux consultants**

Un **site internet** présente le centre PMS libre d'Ottignies-LLN et détaille l'ensemble des services offerts par celui-ci.

Une **permanence téléphonique** la plus fiable possible est assurée ; en cas d'absence, les consultants ont la possibilité de nous envoyer, via internet, un formulaire automatisé qui précise leur demande. Ils sont ensuite recontactés par les membres de l'équipe concernés par la demande. Ce document est accessible via notre site internet (onglet "Infos pratiques").

Une **lettre de présentation** du centre et de l'équipe affectée à l'école est remise aux parents (ou responsables légaux) soit en début d'année (au moment de l'inscription, dans certains cas), soit à des moments « charnière » (entrée en troisième maternelle, par ex.)

Nous avons à disposition cinq présentations sous forme de tryptique et une sous forme de PowerPoint :

- Le tryptique de la Fédération Wallonie Bruxelles résume les missions des centres PMS ; il n'existe que sous format papier.
- Un tryptique, confectionné par nos soins, explique en quoi consiste l'enseignement spécialisé. Ce tryptique est téléchargeable via notre site internet (onglet "Infos pratiques").
- Un tryptique présentant l'intégration explique aux parents les enjeux et les modalités pratiques de ce type d'orientation. Ce tryptique est téléchargeable via notre site internet (onglet "Infos pratiques").
- Deux tryptiques, l'un destiné aux enseignants, l'autre aux parents, spécifiques à chacune des écoles avec lesquelles nous collaborons
 - présentent d'une manière synthétique notre philosophie de travail
 - décrivent comment nous envisageons la collaboration entre les différents partenaires (écoles-parents-services extérieurs)
 - fournissent les renseignements pratiques (nom des intervenants du CPMS au sein de l'école, n° de téléphone, etc.)

Ces tryptiques sont téléchargeables via notre site internet (onglet "Missions").

- Un PowerPoint de présentation des missions des centres PMS est téléchargeable à partir de notre site internet (onglet "Missions").

Ces documents se doublent parfois :

- d'une présentation des missions du CPMS via le site internet de l'école
- d'affiches apposées dans les établissements scolaires
- de rencontres : réunions de parents, réunion d'enseignants en début d'année, conseils de participation, etc.
- d'un passage de l'équipe dans les classes de 1^{ère} secondaire, de manière à expliquer les missions du centre PMS aux élèves

Dans quelques écoles, une boîte aux lettres permet aux élèves qui souhaitent garder une certaine discrétion, de prendre contact directement avec l'équipe du centre PMS sans passer par des « intermédiaires ».

- **La réponse aux demandes des consultants**

L'obligation porte sur l'accueil de toute demande et son analyse.

Toute demande est donc entendue et prise en compte ; elle fait l'objet d'une première analyse par l'agent PMS qui la reçoit ; celui-ci détermine librement, et en concertation avec les partenaires qui lui semblent les plus appropriés, les modalités de la prise en charge de la demande.

Excepté dans les rares cas où la demande peut être traitée rapidement par l'agent PMS qui a été interpellé, ce dernier communique la demande au(x) collègue(s) des autres disciplines concerné(s), de manière à réfléchir ensemble aux suites à y donner.

Les agents PMS restent maîtres de la gestion de leurs agendas (souvent très chargés) et de la planification des rendez-vous ou réunions.

Les questions relatives à la demande, à son analyse et à son traitement étant très souvent source de malentendus entre les établissements scolaires et les centres PMS, nous souhaitons attirer l'attention sur un certain nombre de points :

- *Demande versus commande*

Une **demande** consiste en une description la plus factuelle et la plus précise possible du (ou des) problème(s). En tant qu'enseignant (éducateur, etc.), « qu'est-ce qui me pose problème chez cet élève ? ». Une **commande**, au contraire, explique à l'interlocuteur (le centre PMS, dans le cas qui nous occupe) ce qu'on attend de lui, en lui donnant la marche à suivre, mais sans exposer le problème. Voici quelques exemples de commandes auxquelles nous sommes parfois confrontés :

- « Revoir le projet ou l'orientation de l'élève »

Ce type de demande explicite cache parfois une demande implicite, qui consiste à orienter cet élève vers une autre école. Malgré les apparences, ce type d'interpellation, du fait qu'elle ne nous renseigne en rien sur le problème lui-même, est une commande. Il est bien entendu possible qu'un changement d'école soit souhaitable, mais il revient à l'équipe du centre PMS, après analyse et concertation avec l'école et tous les partenaires concernés, d'envisager l'ensemble des pistes possibles.

- « Signer un document de maintien en troisième maternelle »

Etre confronté à ce type de « demande » en fin d'année, pour des élèves dont on ne nous a jamais parlé par ailleurs nous met en position délicate puisque l'on nous propose d'avaliser une décision prise sans nous avoir consultés au préalable.

- « Démarrer une intégration (urgente ...) »

Ici aussi, plutôt que de nous exposer les difficultés auxquelles un élève est confronté, et nous fournir ainsi l'occasion de les analyser pour déboucher ensuite sur des pistes de propositions, on nous sollicite (parfois à la mi-juin ...) pour exécuter une « décision » prise sans nous avoir consultés, voire même sans en avoir parlé aux parents.

- *Demande versus diagnostic*

L'enseignant qui formule une demande a quelquefois sa propre opinion quant aux causes supposées du (des) problème(s) du jeune qu'il adresse à l'équipe du CPMS. Son avis nous intéresse mais, et cela ne remet en rien en cause les compétences de l'enseignant, il ne s'agit pour nous que d'une hypothèse parmi d'autres possibles. Ce qui intéresse l'équipe du CPMS, ce sont davantage les éléments factuels (quel est, concrètement parlant, le problème, quelle est sa fréquence, quelle incidence a-t-il sur la réussite, depuis quand est-il présent, etc.) que l'interprétation, aussi exacte soit-elle, qui en est faite.

- L'analyse de la demande précède nécessairement, nous l'avons dit, le traitement de celle-ci. Il arrive par conséquent que le demandeur soit (ré)interpelé par l'équipe PMS qui cherche ainsi à préciser la demande avec lui. L'analyse de la demande fait partie intégrante des missions des centres PMS (et de tout acteur social). Elle est la condition sine qua non de la réussite de toute intervention ultérieure. Il est donc du devoir de tout professionnel de s'assurer de ce que la demande qui lui est transmise, est suffisamment claire pour être traitée correctement. Il nous arrive malheureusement d'avoir à faire à des interlocuteurs qui perçoivent l'interpellation de l'agent PMS en vue d'éclaircir la demande comme une remise en cause de ses compétences à expliquer une situation lui posant problème ou, plus grave encore, comme une perte de temps ...
- Concurrence des intervenants
Si le centre PMS est interpellé pour une situation posant problème, il est inutile que l'école (titulaire, éducateur, etc.) fasse appel en parallèle à d'autres organismes. La multiplicité des intervenants, surtout s'ils ne travaillent pas en concertation les uns avec les autres, porte à confusion et ralentit toujours la recherche de solutions.
- Mobilisation des parents
Le décret insiste sur la nécessaire implication préalable des directions et des enseignants dans la mobilisation des parents et des élèves à consulter l'équipe du centre. Si la demande initiale est formulée par l'école, celle-ci est non seulement encouragée à mobiliser les parents, mais aussi à leur préciser la raison d'être de leur demande. Il est important que le demandeur (l'enseignant, par ex.) soit clairement identifié par les parents et qu'il assure le relai vers le CPMS. Le fait que les parents jouent un rôle actif, voire s'approprient la demande (avec notre aide, si nécessaire), conditionne, au moins partiellement, la réussite de l'accompagnement mis en place, par la suite.
- Le jeune, « acteur » plutôt que « spectateur »
Les missions qui nous sont confiées par le législateur impliquent de notre part une vision positive du jeune, une foi en ses ressources. Même s'il « bénéficie » de nos services, il est avant tout un partenaire actif, acteur, plutôt que simple spectateur, des démarches qui seront initiées avec lui. Si le jeune qui nous est adressé perçoit le sens des démarches qui lui sont proposées, le travail du centre PMS et les chances de réussite de l'accompagnement mis en place seront grandement facilités.
- Externaliser ou non : les ressources internes à l'établissement scolaire
Externaliser une situation posant problème, c'est demander à un tiers de prendre le relai afin qu'il cherche lui-même des solutions. Or, parmi les pistes possibles, certaines sont quelquefois internes à l'école. Il est donc normal et souhaitable que l'équipe du CPMS tente, dès la réception de la demande parfois, de voir ce qui a été tenté « en interne » (par l'école, l'enseignant, l'éducateur, etc.) pour remédier aux problèmes. Une série de décrets ou recommandations vont d'ailleurs dans ce sens ; songeons aux

aménagements raisonnables, au PASS inclusion, aux projets d'intégration, aux PIA au premier degré de l'enseignement secondaire, à la nécessité de bien argumenter sur les aménagements antérieurement mis en place par l'école avant que ne soient proposés un maintien en troisième maternelle ou une orientation dans l'enseignement spécialisé.

- **Le retour d'informations au demandeur**

Nos conclusions sont remises en priorité aux parents (et/ou au jeune).

Lorsque la demande initiale a été effectuée par l'enseignant, ce dernier est également informé des démarches effectuées par l'équipe du centre PMS et des conclusions éventuelles. Ce retour est limité à ce qui est utile pour une meilleure compréhension de la situation et pour que l'enfant puisse progresser au mieux dans son cadre scolaire.

Les actions de prévention

Sur le plan individuel, la prévention est au cœur de nos préoccupations, et fait partie intégrante des dispositifs envisagés pour éviter l'apparition de difficultés supplémentaires. Dès le départ de nos interventions, qu'il s'agisse des entretiens menés avec les parents ou d'autres partenaires, nous tentons d'envisager les pistes de solutions au moins autant sous forme de prévention plutôt que sous forme curative (cf. les chapitres consacrés à la réponse aux demandes des consultants et au soutien à la parentalité).

La prévention, tout en étant au cœur de chaque intervention individuelle, est également abordée par le biais d'animations.

Sur le **plan collectif**, selon les établissements scolaires, et compte tenu des sujets de préoccupation propres à ces derniers, les animations en lien avec la prévention abordent les thématiques suivantes :

- Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle via les animations EVRAS.
- Prévention des assuétudes
- Prévention du harcèlement (via des animations renforçant l'estime de soi et la cohésion de groupe)
- Orientation scolaire, celle-ci étant envisagée en tant que processus qui s'inscrit dans la durée (voir le chapitre traitant de l'orientation scolaire)
- Gestion des émotions
- "Vivre ensemble", où sont abordées les questions relatives à la gestion des comportements agressifs, la communication non violente, ...
- Ateliers de langage
- Gestion de la violence, par des interventions dans des classes très difficiles, à la demande de l'école.

Ces actions de prévention sont menées si nécessaire en partenariat avec le PSE ou d'autres services spécialisés (ONE, centres de planning familial, AMO, Lattitudes jeunes etc.).

Les conseils de classe, notamment ceux qui sont organisés au niveau maternel et primaire, aussi bien dans l'enseignement spécialisé que dans l'enseignement ordinaire, permettent également de mener des actions de prévention.

- **Le repérage des difficultés**

Ce qui distingue tout particulièrement les CPMS des organismes extérieurs (centres de santé mentale, centres pluridisciplinaires, hôpitaux, etc.), c'est le contact privilégié qu'ils entretiennent avec les écoles. La prise en compte du niveau pédagogique des enfants, le fait d'envisager les situations de façon globale, le caractère longitudinal des suivis, la priorisation des prises en charge, sont facilités par ce partenariat privilégié ainsi que par la présence régulière

des équipes sur le terrain. Tous ces éléments sont de nature à favoriser et stimuler les échanges d'information et la détection des difficultés de tous ordres.

Les actions de prévention et de dépistage plus systématique sont renforcées aux niveaux « charnière » de la scolarité.

Intervention dans les classes de première et deuxième maternelle

La plasticité et la variabilité des rythmes de développement des jeunes enfants est une réalité qu'il faut garder à l'esprit. Même si le repérage des difficultés est une tâche indispensable, nous savons que certaines « difficultés » ou « retards » peuvent s'avérer tout à fait passagers ; ils ne nécessitent qu'un peu de patience, une écoute et un accompagnement bienveillants.

La collaboration entre le centre PMS et l'enseignant est capitale. L'enseignant est le premier intervenant susceptible de déceler les signes avant-coureurs des difficultés des élèves dont il a la charge. Il lui revient d'interpeller l'équipe du CPMS s'il juge que les difficultés constatées méritent une attention particulière. Avec l'aide du CPMS, si nécessaire l'enseignant doit se montrer proactif quant à la mise en place de stratégies visant à éviter que les difficultés ne deviennent insurmontables.

Les interventions plus ciblées (bilans individuels, recours à des spécialistes) nous semblent devoir être réservées aux seuls enfants qui présentent des difficultés plus structurelles, susceptibles de les freiner dans leur développement et pour lesquelles une mise au point, suivie le cas échéant d'une remédiation, s'avère nécessaire.

Concernant le dépistage en troisième maternelle

Le cycle « 5-8 ans » est censé offrir à l'enfant une continuité dans les apprentissages, notamment lors du passage en première primaire. Néanmoins, les risques d'échec apparaissent davantage lors de l'entrée dans l'enseignement primaire ; l'enfant y est en effet confronté aux premiers apprentissages formalisés que constituent le langage écrit et les mathématiques.

C'est la raison pour laquelle des temps d'arrêt sont prévus en troisième maternelle. Des concertations régulières avec les enseignants, des observations en classe, des conseils de classe, des échanges d'information avec les PSE, suivis si nécessaire d'un bilan individuel et/ou d'une demande de bilan auprès d'un service spécialisé, sont l'occasion de repérer les enfants à risque et d'envisager les pistes de solutions.

Un enfant qui ne maîtrise pas « tous » les prérequis, ne doit pas nécessairement, loin s'en faut, être maintenu en troisième maternelle. Il existe en effet un lien de causalité réciproque entre la maîtrise des prérequis et l'acquisition des premiers apprentissages censés en dépendre.

- **Le diagnostic et la guidance**

- a) Diagnostic :

- Nous privilégions la mobilisation des ressources de l'école, de l'enfant et de sa famille. Toutefois, le recours à des services externes s'avère parfois absolument nécessaire pour compléter nos bilans, effectuer des examens complémentaires, poser si nécessaire des diagnostics ou effectuer des prises en charge.

- Par ailleurs, une collaboration entre ces services, l'école, les parents, l'enfant et le centre PMS, reste incontournable dans la recherche d'adaptations susceptibles d'aider l'enfant à surmonter au mieux ses difficultés. Le centre PMS assure ainsi un rôle d'interface, d'ailleurs souhaité par le législateur.

Insistons sur le fait que « faire passer des tests » n'est pas toujours nécessaire et ne constitue pas forcément la manière la plus judicieuse d'appréhender un problème et de répondre à la demande. Il peut arriver en effet qu'un accompagnement des parents et/ou des responsables pédagogiques de l'enfant constituent une solution plus porteuse.

b) Guidance :

Il est important de distinguer deux types de guidance : la guidance *post "diagnostic"* (qui permet d'assurer un lien entre l'école, les intervenants extérieurs et les parents) et la guidance proprement dite.

Cette dernière se rapporte à des suivis individuels relatifs à des demandes qui ne justifient pas un recours à des services extérieurs mais qui nécessitent néanmoins une intervention de notre part (soutien scolaire, difficultés relationnelles, soutien familial, estime de soi, etc.). Ces suivis sont

La guidance est également assurée via les conseils de classe, particulièrement pour les élèves qui fréquentent l'enseignement spécialisé ou qui sont engagés dans des projets d'intégration.

- L'information et l'orientation scolaire et professionnelle

Notre approche de l'orientation est largement inspirée de la note, élaborée par le GRESEC (Groupe Relais pour l'Enseignement Secondaire), intitulée « Donner du sens aux processus d'orientation ».

L'orientation y est décrite comme « *un processus complexe, au cours duquel une personne ou un groupe d'individus ... construit progressivement son identité qui donnera du sens à ses choix, ses projets et sa vie* »... « *Dans cette perspective, le verbe « orienter » gagne à se conjuguer sous sa forme pronominale : il s'agit de s'orienter et non d'être orienté* »... « *L'orientation n'est pas un acte ponctuel. Il s'agit d'un processus qui s'inscrit dans le temps (l'histoire), dans l'espace (l'environnement) et dans l'interaction entre les différents acteurs* ».

L'orientation, au sens large, ne se limite ni à l'enseignement secondaire, ni uniquement au choix d'une nouvelle école ou filière. Il s'agit d'un processus de maturation **continu** qui s'élabore tout au long du parcours scolaire (et même au-delà). Dans la réalité, nous sommes plus souvent confrontés à des situations d'orientation ou de réorientation urgente qu'à des processus de maturation que nous aurions pu accompagner.

Citons nos démarches et actions selon le niveau et le type d'enseignement.

Dans l'enseignement fondamental ordinaire :

Des séances d'information sont proposées dans certaines écoles aux parents d'élèves de la 5^{ème} à la 6^{ème} primaire. Etant donné la réforme perpétuelle du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire, cela nécessite de notre part un important travail d'actualisation des outils de présentation.

Notre site internet consacre un dossier complet aux différents parcours possibles dans l'enseignement secondaire.

Un accompagnement individualisé des élèves dont le parcours scolaire nécessite des ajustements est proposé tout au long de la scolarité.

Dans l'enseignement spécialisé fondamental et secondaire :

Les questions d'orientation sont au cœur du travail dans l'enseignement spécialisé, qu'il soit fondamental ou secondaire ; elles occupent une part importante dans tous les questionnements qui concernent le jeune. Nous tenons particulièrement à informer le plus complètement possible les parents et le jeune des enjeux de chaque choix.

La recherche de structures adaptées est particulièrement difficile, étant donné le nombre insuffisant de structures (institutions, écoles) prêtes à accueillir ces jeunes. En tant qu'agents PMS, nous sommes souvent mis sous pression par les parents pour trouver à tout prix des solutions.

Le cloisonnement strict entre l'enseignement spécialisé (ES) et l'enseignement ordinaire (EO) est de moins en moins d'actualité, étant donné le nombre croissant d'élèves inscrits dans des projets d'intégration et pour lesquels des liens permanents se créent entre l'EO et l'ES.

L'augmentation du nombre d'intervenants que cette nouvelle réalité entraîne, accroît aussi la difficulté des démarches visant à coordonner les réflexions et les actions à mettre en place. Il n'est pas toujours facile de clarifier la place de chaque intervenant ou institution dans le processus d'intégration.

De plus en plus de services extérieurs se chargent également de l'orientation ; elles mettent souvent les agents PMS dans une position d'inconfort d'autant qu'ils sont le plus souvent responsables des actes administratifs liés aux décisions d'orientation ou de réorientation.

Notre équipe tente de sensibiliser les partenaires à l'importance du respect des procédures d'intégration afin d'éviter les incohérences ou précipitations.

Dans l'enseignement secondaire ordinaire :

Pour rappel, la seule école secondaire ordinaire dont notre centre a la charge offre un enseignement général et artistique.

La question de l'orientation scolaire est tellement vaste qu'il nous semble intéressant de structurer nos interventions en en partant d'un modèle théorique qui a fait ses preuves : l'ADVP (Activation du Développement Vocationnel et Personnel).

L'idée générale de ce modèle est de faire vivre au jeune des expériences d'orientation, de l'aider à les traiter cognitivement et de lui permettre de se les approprier.

Nos interventions relatives à l'orientation, se heurtent parfois à certaines contraintes pratiques qui nous obligent alors à les adapter momentanément en fonction des circonstances, de manière à éviter certains freins et résistances. Parmi les freins souvent constatés, citons les difficultés liées au fait :

- d'envisager des scénarios relatifs à un changement d'école, tant que le jeune n'est pas en situation d'échec "irréversible"
- d'aller à l'encontre des représentations, parfois stéréotypées, des parents concernant les autres écoles et/ou filières d'enseignement
- de se projeter dans un avenir à plus ou moins long terme
- de s'investir personnellement et de manière active dans sa démarche d'orientation.

Une attention toute particulière est portée aux élèves ayant fait 3 ans dans le premier degré. Nous consacrons les trois journées légalement mise en place par l'école pour envisager les différentes facettes de l'orientation avec ces jeunes. Nous abordons ainsi les trois thèmes charnières de l'orientation : la connaissance de soi, la connaissance des études et la connaissance des métiers.

- **Le soutien à la parentalité**

Il nous arrive fréquemment d'être en contact avec des parents fragilisés, en rupture de confiance par rapport au système scolaire.

Réaffirmant en cela notre statut d'intervenant indépendant des établissements scolaires avec lesquels nous collaborons, nous mettons un point d'honneur à leur offrir une écoute neutre, dégagee de tout jugement.

Cette neutralité les encourage à mobiliser des ressources personnelles, à trouver des solutions qui leurs conviennent et qu'ils sont en mesure de s'approprier, parce qu'elles ne leur sont pas imposées.

Le rapport de confiance que nous cherchons à établir avec les parents est renforcé par le fait que nous les impliquons dès le départ de nos interventions.

Nous gardons également toujours à l'esprit le fait que l'enfant et le jeune sont bien plus que des « élèves », dont le sort en dehors des murs de l'école serait totalement hors de nos préoccupations. Leur réussite et, plus largement, leur épanouissement, impliquent nécessairement un cadre de vie le plus harmonieux possible. Nous y sommes tout naturellement attentifs lorsque nous rencontrons les familles.

Dans les cas de séparation ou de divorce, nous sommes très attentifs à impliquer les deux parents dans tout le processus d'accompagnement (analyse de la demande, « diagnostic », « remédiation », etc.).

- **L'éducation à la santé**

L'éducation à la santé se fait autant de manière collective qu'individuelle

Selon la définition de l'OMS : « *Tout ensemble d'activités d'information et d'éducation qui incite les gens à vouloir être en bonne santé, à savoir comment y parvenir, à faire ce qu'ils peuvent individuellement et collectivement pour conserver la santé, à recourir à une aide en cas de besoin* »

L'obligation faite pour les écoles, en partenariat avec les centres PMS, de mettre sur pied des projets EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle) a amené l'équipe à s'interroger davantage par rapport à cet axe que ce ne fut le cas dans le projet de centre 2013-2016.

Enseignement spécialisé

Les interventions relatives à l'éducation à la santé font souvent suite à une demande spécifique et ponctuelle de l'école. Lorsqu'une demande nous est adressée, nous faisons le choix de ne pas la traiter dans l'urgence, afin d'éviter des interventions de type "one shot". Nous préférons prendre un temps d'arrêt, de manière à construire un projet qui s'inscrit dans la durée et qui correspond aux besoins généralement rencontrés par les élèves fréquentant cette l'école.

Dans certaines écoles spécialisées, le turnover des enfants est à ce point important (enfants qui ne restent que quelques mois, voire quelques semaines), qu'il est impossible de mener des interventions s'inscrivant dans la durée.

Enseignement ordinaire fondamental

Les thématiques sont plus souvent traitées collectivement que dans l'enseignement spécialisé. Les thèmes pour lesquels nous sommes le plus souvent sollicités concernent le *bien-être à l'école*, le *vivre ensemble*, *l'estime de soi* et *l'EVRAS*.

Lorsqu'une demande d'animation provient de l'école, elle résulte souvent d'une situation difficile que rencontre l'enseignant soit avec l'ensemble de la classe, soit avec un élève en particulier (harcèlement, agressivité, etc.). Notre rôle consiste à envisager les thématiques de manière proactive et préventive plutôt qu'en réaction à une situation ponctuelle.

Les écoles de notre ressort ne sont pas très demandeuses en ce qui concerne la mise en place de projets EVRAS. Certaines directions semblent ne pas connaître la circulaire 4550 invitant pourtant les écoles à se mobiliser à ce sujet. Soyons néanmoins réalistes : si toutes les écoles, respectant en cela la circulaire précitée, nous demandaient de planifier des projets EVRAS, les moyens dont nous disposons actuellement ne seraient pas suffisants pour pouvoir y investir le temps nécessaire.

Enseignement secondaire

Diverses interventions collectives, non prévues dans notre projet de centre 2013-2016, ont été mises en place au lycée Martin V. Elles concernent les problématiques du harcèlement et des assuétudes, l'estime de soi, et l'EVRAS. Outre notre centre, divers partenaires ont été impliqués : les titulaires de classe, les éducateurs ainsi que divers organismes extérieurs (PSE, ASBL *Latitude Jeunes*, planning familial de Louvain-La-Neuve).

Pour aller plus loin :

- Décret-missions des centres PMS : http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/31007_000.pdf
- Programme spécifique du P.O. BW : <https://docs.google.com/viewer?a=v&pid=sites&srcid=ZGVmYXVsdGRvbWFpbXxwbXNsaWJyZW90dGlnbmlc3xneDozYThkNWlzOTQ4N2VzMzI3>
- Charte des CPMS libres (avril 2007) : <http://www.lepms.be/ChartePMS.pdf>
- Valeurs relatives à la mission de l'école chrétienne : http://www.segec.be/mission_EC_web.pdf
- Note du GRESEC (Groupe Relais pour l'Enseignement Secondaire), intitulée « Donner du sens aux processus d'orientation » http://enseignement.catholique.be/segec/fileadmin/DocsFede/FCPL/note_orientation_pms.pdf